



LES EOLIENNES EN MER ILES D'YEU ET DE NOIRMOUTIER

Projet de parc éolien en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION SUR L'ETAT INITIAL DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT LE 27 OCTOBRE 2016 A LA BARRE DE MONTS

L'atelier a duré deux heures et vingt-cinq minutes et a réuni une quarantaine participants.

En tribune :

- Pour la maîtrise d'ouvrage : Clémence SORET, responsable environnement
- Intervenants aux tables thématiques : Julien GERBER (Idra Bio&Littoral), Simon BAREIGE (BRLi) et Florian LECORPS (Biotope)

Déroulement de l'atelier :

1. Ouverture
2. Présentation générale du projet et de ses caractéristiques
3. Présentation de l'état initial de l'étude d'impact sur l'environnement
4. Echanges avec la salle
5. Présentation en sous-groupes de trois thématiques de l'état initial
6. Mise en commun
7. Clôture de l'atelier

1. Ouverture

Marion SIVY, animatrice de l'atelier, excuse Lucile FORGET, responsable du développement local de la société Eoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN), et Matthieu CARRETTE, coordinateur de la concertation locale, qui n'ont pu être présents ce soir.

Elle indique que la réunion concerne l'état initial de l'environnement sur le projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et Noirmoutier. Des réponses à des questions plus générales sur le projet ou concernant d'autres thèmes pourront toutefois être apportées, ou notées pour une réponse ultérieure.

2. Présentation générale du projet et de ses caractéristiques

Clémence SORET, responsable environnement de la société Eoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier (EMYN), remercie les participants pour leur présence. Elle présente le projet (cf. diaporama) :

- Le contexte de la transition énergétique et de l'appel d'offres remporté par Eoliennes en mer des Iles d'Yeu et de Noirmoutier.

- Les caractéristiques générales du parc éolien en mer (zone d'implantation, capacité de production, les caractéristiques des éoliennes, de leurs fondations, de leur raccordement au réseau électrique, etc.).
- Les maîtres d'ouvrage et les composantes du parc éolien en mer.
- Le calendrier prévisionnel du projet.
- L'actualité du projet et de la concertation.

3. Présentation de l'état initial de l'étude d'impact sur l'environnement

Clémence SORET, EMYN, explique en quoi consiste l'état initial de l'étude d'impact sur l'environnement (cf. diaporama) :

- Les différentes composantes de l'étude d'impact et l'objectif de l'état initial.
- Les aires d'étude du projet.
- Les thématiques de l'état initial.
- Un rappel de la méthodologie de définition des enjeux.

Elle présente enfin les sujets qui seront traités en table thématique : ① la faune (avifaune, chiroptères, mammifères marins) ; ② les fonds marins (benthos et hydrodynamisme) ; ③ les activités humaines.

4. Echanges avec la salle

Jean-Michel LAURENCE, conseiller municipal à Noirmoutier-en-l'Île et conseiller de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier (CCIN), remercie la maîtrise d'ouvrage pour la présentation. Jugeant que l'information sur le projet doit s'accompagner d'une concertation avec la population, il estime que cette dernière n'a pas été associée à la définition des enjeux de l'état initial de l'étude d'impact sur l'environnement. Il considère que la concertation s'est résumée au débat public organisé de mai à août 2015, et rappelle que Christian LEYRIT, président de la Commission nationale du débat public, a jugé qu'il était biaisé au regard de l'absence de marges de manœuvre (choix du site, nombre d'éoliennes, leur lieu précis d'implantation). Il demande quand la population sera réellement associée au projet et de quelle façon elle sera sollicitée pour une éventuelle compensation. Il regrette qu'à ce jour, ni la municipalité de Noirmoutier-en-l'Île, ni la Communauté de communes de Noirmoutier n'aient tenu une délibération à ce sujet. Il précise que l'exécutif de la CCIN n'est pas mandaté pour mener une quelconque négociation.

• La concertation sur le projet

Clémence SORET, EMYN, rappelle que la zone d'implantation du projet a été fixée par l'Etat après une concertation sur la façade maritime qui a été menée avec les élus et les usagers de la mer. A cette date, la société Les Eoliennes en Mer n'était pas encore lauréate de l'appel d'offres et n'était donc pas responsable de cette concertation. Concernant la définition des enjeux de l'état initial, elle souligne que la présente réunion publique vise à présenter les résultats de l'état initial en faisant intervenir des experts. La définition des enjeux relève en effet d'une démarche scientifique, qui s'appuie à la fois sur une étude du terrain pendant deux années et d'une bibliographie conséquente.

- **La taxe spécifique à l'éolien en mer**

Concernant l'île de Noirmoutier, elle indique que l'Etat a rencontré les élus concernés au moment de l'élaboration de l'appel d'offres. Une taxe spécifique à l'éolien en mer sera prélevée sur les recettes de l'exploitant du parc éolien. 50 % du produit de cette taxe, estimé à environ 7,5 millions d'euros par an, reviendra aux communes concernées, dont Noirmoutier.

5. Présentation en sous-groupes des trois thématiques de l'état initial

Les participants se répartissent en trois sous-groupes auxquels le maître d'ouvrage et les bureaux d'études experts présentent successivement trois volets de l'état initial puis échangent avec les participants (45 minutes environ pour chaque session).

Chaque sous-groupe désigne un rapporteur qui relève à la fois les questions et les avis des intervenants, et en dresse une synthèse.

Chaque participant a également la possibilité d'inscrire un avis et/ou une question sur une fiche individuelle.

6. Mise en commun

Groupe n° 1

Les membres du groupe n° 1 remarquent que les présentations assez denses faites par les experts ont suscité de nombreuses questions. Au sein du sous-groupe, qui comptait à la fois des soutiens et des opposants au projet, plusieurs membres ont estimé que les communes concernées ont été peu impliquées au départ du projet et mises devant le fait accompli. Les membres du groupe s'étonnent également qu'aucun élu de La Barre-de-Monts ne soit présent à cette réunion pour donner son avis. Dans l'ensemble, ils saluent des études très fouillées, bien menées, voire impressionnantes. Néanmoins, ils s'interrogent par exemple sur le devenir et la mise en œuvre de ce projet, en particulier sur les conséquences de la construction et des modes de fondation, avec la retombée des sables et des roches au niveau du sol.

Groupe n° 2

Les membres du groupe n° 2 ont été sensibles à l'aspect paysager et esthétique du projet, en particulier concernant son impact réel sur la vue depuis la côte, ce qui les conduit à demander un plus ample traitement du sujet. Ils saluent des études très pointues et poussées, qui font parfois apparaître des aspects méconnus par la population. Enfin, ils se sont interrogés sur les impacts cumulés de ce projet et d'autres situés dans une zone plus large, et sur leur évaluation.

Groupe n° 3

Les membres du groupe n° 3 ont soulevé des questions :

- sur la pêche professionnelle et côtière ;
- sur l'impact des extractions de granulats au large de Noirmoutier ;
- sur les mesures précises et chiffrées qui seront proposées pour pallier les inconvénients inévitables du projet et qui devront rassurer les opposants et les hésitants ;

- sur les retombées économiques, qui demandent des évaluations réalistes.

Ils jugent les études présentées irréprochables sur le plan technique et le projet ambitieux, capable d'aider la Vendée dans de nombreux domaines. Enfin, ils font part de leur déception quant à l'absence ce soir de représentants des municipalités et de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier.

9. Clôture de l'atelier

Clémence SORET, EMYN, remercie l'assistance pour sa participation compte tenu de la densité de l'information distribuée. Elle se dit consciente du fait de ne pas avoir pu traiter l'ensemble des sujets concernés par l'étude d'impact, qui s'avèrent très vastes ; elle souligne que le maître d'ouvrage a privilégié un traitement en profondeur des trois sujets que sont la faune, les fonds marins et les activités humaines, plutôt que de survoler l'ensemble des sujets.

Elle relève une forte attente sur les impacts du projet et rappelle que l'état initial est un préalable nécessaire pour bien les comprendre : le maître d'ouvrage sera amené à les présenter en temps voulu au public, de même que les mesures visant à les éviter, les réduire et les compenser (« mesures ERC ») ; l'efficacité de ces dernières devra aussi être évaluée par des mesures de suivi qui seront mises en place par la maîtrise d'ouvrage en collaboration avec ses experts. Toutes ces mesures figureront dans l'étude impact ; elles ne doivent pas être confondues avec la taxe éolienne qui est fixée par l'Etat et qui reviendra entre autres aux collectivités.

Concernant les attentes exprimées sur l'impact paysager, elle rappelle que deux ateliers thématiques ont été consacrés à ce sujet sur l'île d'Yeu en octobre 2015 et à Noirmoutier en avril 2016 : si le maître d'ouvrage n'a pas prévu à ce jour de proposer de nouveaux ateliers sur le paysage, il sera disposé à le faire si la demande lui est de nouveau soumise.

Si le format de la réunion convient aux participants, elle propose de le reproduire pour la prochaine réunion concernant l'impact du projet et les mesures, réunion qui pourrait intervenir courant février-mars 2017.

Marion SIVY, animatrice de l'atelier, invite les participants à transmettre leurs adresses e-mail pour être invités aux prochaines réunions de concertation.